

SEMINAIRE

2009

CENTRE TECHNIQUE NATIONAL D'ETUDES ET DE RECHERCHES
SUR LES HANDICAPS ET LES INADAPTATIONS

C

T

N

E

R

H

I

Mercredi 17 juin 2009

L'évolution des SESSAD

L'évolution des SESSAD

Avec l'évolution des mentalités sociales et de la réglementation, avec le désir des familles de maintenir leur enfant handicapé dans son milieu naturel de vie, les SESSAD se développent de façon quasi exponentielle depuis plus d'une décennie. Parallèlement à cela les internats stagnent voire régressent en nombre de places. Ce service est-il une panacée ? Quel est son fonctionnement ? Quelles sont ses limites ?

De nombreuses associations gérant des établissements médico sociaux redéploient des moyens en direction des SESSAD.

Aujourd'hui les commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDA) prennent de plus en plus de décisions d'orientation vers ce type de service non seulement pour les enfants et adolescents mais également pour les adultes.

SAVS et SAMSAH complètent petit à petit le dispositif ambulatoire qui offre un accompagnement de la personne dans son environnement habituel de la naissance à la fin de sa vie.

Ce séminaire vise à comprendre ce qu'est un SESSAD, (SAVS et SAMSAH) son fonctionnement, ses interventions, son avenir et à préparer les professionnels ou associations intéressées à l'élaboration d'un dossier d'agrément pour le CROSMS.

Public

Tout professionnel travaillant dans le champ du handicap (militants associatifs, professionnels du secteur médico social, personnel d'accueil et d'orientation dans une structure)

Programme :

Matinée :

I - Un peu d'histoire :

De l'annexe XXIV de 1956 à la loi de 2005

L'évolution des SESSAD : statistiques DRESS

II - Qu'est-ce qu'un SESSAD :

Essai de définition de l'intervention médico-sociale.

L'évolution de la notion de handicap : un grand bouleversement dans nos habitudes. Fougerollas et le PPH, loi de 2005.

Les annexes XXIV : définition légale, mission, équipes, agréments, financements, etc....

La circulaire : service, éducation spécialisée, soins, domicile.

Ses limites de compétences. Quels sont les facteurs d'orientation entre l'internat, le semi-internat, le CAFS ? Pourquoi oriente-t-on vers un SESSAD et jusqu'à quel degré de sévérité. Quel type de handicap ?

III - Les budgets

Le compte d'exploitation.

L'investissement : Les locaux, Les véhicules, etc...

IV - SESSAD et partenariat : les établissements, CMPP, Pédopsychiatrie, Education Nationale.

Après-midi :

IV- Présenter un dossier de création au CROSMS : L'opportunité du projet, les besoins, le territoire d'intervention, le projet de service : éducatif, thérapeutique, pédagogique.

V - SESSAD, SAVS, SAMSAH : quelles différences, quelles complémentarités

VI - Les SESSAD demain : une autre logique possible

Le territoire plutôt que le type de handicap spécifique comme fondement de l'intervention des SESSAD : le SPASM (service polyvalent d'action sociale et médico-sociale).

Mercredi 17 juin 2009

Conception :

Marc Chavey

Educateur spécialisé

Docteur en sociologie

Ancien Directeur général

d'association

Horaire :

9 h 30 - 17 h.

Lieu :

CTNERHI

236 bis, rue de Tolbiac

75013 PARIS

Tél. : 01 45 65 59 40

Fax : 01 45 65 44 94

E-mail :

r.martinez@ctnerhi.com.fr

Site Internet :

www.ctnerhi.com.fr

Tarifs :

Non-adhérent :

350 € TTC

Adhérent :

320 € TTC

Etudiant :

80 € TTC

BULLETIN D'INSCRIPTION
(à retourner accompagné de l'acompte de 30 %)

Mercredi 17 juin 2009

L'évolution des SESSAD

CTNERHI à l'attention de Régine Martinez

236 bis, rue de Tolbiac – 75013 PARIS

Tél. : 01 45 65 59 40 – Fax : 01 45 65 44 94

E-mail : r.martinez@ctnerhi.com.fr - Site Internet : www.ctnerhi.com.fr

Madame Mademoiselle Monsieur

Nom

Prénom

Fonction

Etablissement Administration Association Entreprise

Association membre du CTNERHI Particulier Etudiant

Structure

Adresse

CP Ville

Tel. Fax

Email professionnel

Email personnel

Adresse de facturation si différente

Structure

Adresse

CP Ville

Suivez-vous ce séminaire au titre de la formation continue : /_/ oui /_/ non

TARIF¹ – Repas compris

350 € 320 €² 80 €³

Conditions de règlement : 30 % au moment de l'inscription à titre d'acompte qui restera acquis au CTNERHI en cas de désistement, le solde à réception de la facture tenant lieu de convention de formation simplifiée.

Attention : nombre de places limité à 15 personnes (ce séminaire pourra être reprogrammé ultérieurement en fonction des demandes)

N° agrément formation continue : 11-75-213-17-75

*Signature du participant
et cachet de la structure*

¹ Les tarifs ne sont pas soumis à la TVA

² Tarif préférentiel pour les associations nationales membres du CTNERHI

³ Tarif spécial pour les étudiants **sous réserve des places disponibles**

(sur présentation de la carte d'étudiant)